

N° 480

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

XIV<sup>ème</sup> LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 6 décembre 2012.

N° 193

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2012-2013

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 6 décembre 2012.

RAPPORT

FAIT

AU NOM DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE <sup>(1)</sup> CHARGÉE DE PROPOSER UN  
TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE **LOI DE  
FINANCES POUR 2013**,

PAR M. CHRISTIAN ECKERT,  
Rapporteur général,  
Député.

M. FRANÇOIS MARC,  
Rapporteur général,  
Sénateur.

---

(1) *Cette commission est composée de* : MM. Gilles Carrez, député, président ;  
Philippe Marini, sénateur, vice-président ; MM. Christian Eckert, député, François Marc, sénateur,  
rapporteurs.

*Membres titulaires* : Mmes Karine Berger, Marie-Christine Dalloz, MM. Dominique Lefebvre,  
Thierry Mandon et Hervé Mariton, députés ; Mme Michèle André, M. Jean Arthuis,  
Mme Marie-France Beaufils, MM. Edmond Hervé et Albéric de Montgolfier, sénateurs.

*Membres suppléants* : MM. Éric Alauzet, Laurent Baumel, Yves Censi, Charles de Courson,  
Jean-François Mancel, Mme Christine Pires Beaune et M. François Pupponi, députés ;  
MM. Yannick Botrel, Yvon Collin, Mme Marie-Hélène des Esgaulx, MM. Philippe Dominati,  
Charles Guené, Marc Massion et Jean-Marc Todeschini, sénateurs.

**Voir les numéros :**

*Assemblée nationale* : Première lecture : 235, 251 à 258 et T.A. 38.

*Sénat* : Première lecture : 147, 148 à 154 et T.A. 40 (2012-2013).



MESDAMES, MESSIEURS,

Par lettre en date du 29 novembre 2012, M. le Premier ministre a fait connaître à M. le Président du Sénat et à M. le Président de l'Assemblée nationale que, conformément au deuxième alinéa de l'article 45 de la Constitution, il avait décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 2013.

L'Assemblée nationale et le Sénat ont désigné :

– *Membres titulaires :*

• *Pour l'Assemblée nationale :*

Mme Karine Berger, M. Gilles Carrez, Mme Marie-Christine Dalloz, MM. Christian Eckert, Dominique Lefebvre, Thierry Mandon et Hervé Mariton, *députés.*

• *Pour le Sénat :*

Mme Michèle André, M. Jean Arthuis, Mme Marie-France Beaufils, MM. Edmond Hervé, François Marc, Philippe Marini et Albéric de Montgolfier, *sénateurs.*

– *Membres suppléants :*

• *Pour l'Assemblée nationale :*

MM. Éric Alauzet, Laurent Baumel, Yves Censi, Charles de Courson, Jean-François Mancel, Mme Christine Pires Beune et M. François Pupponi, *députés.*

• *Pour le Sénat :*

MM. Yannick Botrel, Yvon Collin, Mme Marie-Hélène des Esgaulx, MM. Philippe Dominati, Charles Guené, Marc Massion et Jean-Marc Todeschini, *sénateurs.*

La commission mixte paritaire s'est réunie le 6 décembre 2012, au Palais-Bourbon. Elle a désigné :

– M. Gilles Carrez en qualité de président et M. Philippe Marini en qualité de vice-président ;

– M. Christian Eckert et M. François Marc, rapporteurs généraux, en qualité de rapporteurs, respectivement pour l'Assemblée nationale et pour le Sénat.

\*  
\* \*

Le Sénat ayant rejeté en première lecture le projet de loi de finances pour 2013, tous les articles restaient en discussion. En application de l'article 45 de la Constitution, la commission mixte paritaire a donc été saisie de l'ensemble du projet de loi.

\*  
\* \*

Après les interventions de MM. Gilles Carrez, Philippe Marini, Christian Eckert et François Marc, suivies d'un large débat, la commission mixte paritaire a constaté qu'elle ne pouvait parvenir à un accord sur l'ensemble des dispositions restant en discussion et a conclu à l'échec de ses travaux.